4. Les autres métairies identifiées, de la même époque ou plus tardives.

La Fertière (ou Fartière).

Le site se définit comme un épandage de tuiles d'une dizaine de mètres de diamètre à proximité d'une mare allongée.

La table des noms de 1676 note, en son point 88 : Les Foitières.

1708 : Jacques Gitteau habitait une maison à la Foltière¹.

Sur le plan de 1745, la Fartière se situe au sud d'une ligne passant par le Bout des Chênes et l'étang de la Thibaudière.



Fig 111 : Plan de 1745.

Pour une fois, la carte de Cassini apporte son mot et reprend le toponyme avec une autre graphie : la Foetière.

Le nom n'est plus repris sur des plans, même pas en tant que nom de climat.



Fig. 112 : Carte de Cassini.



Fig. 113: sur le fond I.G.N.

La Fartière	Mi413/1	543.3	2290.555
-------------	---------	-------	----------

-

¹ Aménagement 1997/2011.

La Maison de Dupuis.

Le toponyme apparaît sur deux plans : 1745 et 1787, avec sur ce dernier une variante : Les Maisons du Puits.

Le plan de 1787 montre, au sud-ouest de l'étang de la Thibaudière, une pièce de terre de forme approximativement carrée, à l'époque terre du Bout des Chênes. La (ou les) maison se trouve, selon le plan, à 250 mètres à l'est du talus bordier de cette terre. A cet endroit, un groupe de trois sites, jusque là considérés comme appartenant au Bout des Chênes.

Le plan de 1745 lui offre une autre position : à l'est de la Croupe, sous la Béchardière.



Fig. 114: Plan de 1745.

Ces deux positions sont à distance d'un kilomètre l'une de l'autre. Fâcheux !



Fig. 115: Plan de 1787.

Je ne peux avancer aucune situation précise.

La Maison de Dupuis pourrait avoir trouvé son nom dans une occupation tardive d'une locature délaissée par une personne ainsi nommée.

Les Landes.

Nous retrouvons ici un ensemble plus complexe, et mieux documenté, à la manière du Bout des Chênes.

La table des noms² de 1676 – 1726 affiche, au numéro 95 : « Les Landes, maison ».



Fig. 116 : 1745 ; de la Gerbaudière à la Thibaudière.

Le plan de 1745 détaille davantage :

Basses Landes, Petite maison des Landes, Hautes Landes.

La terminologie « haute » et « basse » s'appuie sur la topographie. Comme le montre le plan, les trois étangs sont en cascade. Gerbaudière, se vide dans Halay (à sec en 1745) qui s'évacue dans Thibaudière. Ils marquent le fond de la vallée. Ce qui est « nom-bas » est à une altitude moindre que ce qui est «nom- haut ».

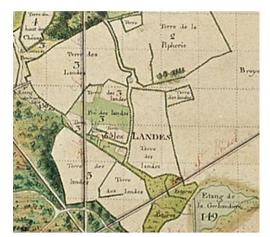


Fig. 117: 1787.

Ont habité ou tenu ces lieux :

« 1702-1709 : Delaloy (maison 50 livres par an),

1703-1709 : Sautereau (maison 63 livres par an),

1704-1709 : Pareau (maison 45 livres par an),

Mullon Alexis, maison des Landes,

1731 : Jean Gancher, époux de Marie Barré, métayer,

1745 : Henry Fouchaut, époux de Madeleine Gancher,

1760-1784 : Claude Michel, époux de Marie Delagrange »³.

La métairie⁴ est tenue par Claude Michel père de 1784 à 1791 (année de son décès), qui cumule en 1791 cette exploitation avec la Pifferie⁵.

A sa mort, Charles Boiquillon prend sa succession⁶.

³ Document d'aménagement 1997/2011.

² A. N. Q¹ 302.

⁴ Table des fermes de 1784/1787; A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

⁵ Bail du 6 septembre 1786. A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.

⁶ Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

Le dénombrement général⁷ de 1786 compte 53 arpents de terres et près de 14 arpents de prés et pâtures. Les deux étangs de la Gerbaudière et de la Porte Halay font partie de la métairie. Halay est noté à sec comme en 1745.

Le plan de 1787 ne signale plus qu'un site, qui semble correspondre aux Basses Landes, à hauteur de la queue de l'étang Halay.

L'état des terres et des bâtiments⁸ du 8 octobre 1791 n'estime les terres qu'à 43 arpents et les prés à 6 arpents. « Maison, grange, et loges pour écuries sont en bon état. Il y a 6 vaches, 4 veaux, 1 taureau et 3 chevaux ».

1792 : « 53 arpents de terres et 7 arpents de prés, plus 24 arpents de terres labourables et 3 arpents de prés de la métairie de la Pipherie⁹ ».

Des réparations¹⁰ sont adjugées en 1801 :

la couverture au-dessus de la seconde chambre sera prise dans les démolitions des bâtiments de la Phiferie¹¹, ainsi que les couvertures qui seront employées sur les autres bâtiments de la dite métairie, de même celle qu'on emploiera sur l'augmentation de la nouvelle grange dont il sera parlé ci après ; sera reconstruite une lucarne de la même dimension que celle qui y est maintenant, en vieux bois, pris à la Phiferie, couverture en vieille tuile prise au même endroit ; au plancher supérieur où est la lucarne, seront posées quatre petites solives¹² de façon à former une entrée dans le plancher, pour monter au grenier ; à la cloison ou pan de bois de séparation entre la seconde chambre et l'écurie seront posés deux poteaux de colombage en remplacement des deux qui sont cassés ; seront faites les réparations à tous les torchis des pans de bois de face¹³, de basse-goutte ou séparation ; réparation en maçonnerie à tous les sousmurages des colombages ; terrassage dans le grenier.

Il est très urgent et nécessaire de faire une augmentation à la grange attendu que cette ferme jouit des terres de la ci-devant métairie de la Phiferie (clauses énoncées au bail de Boquillon ou Boiquillon, en 1791) dont tous les bâtiments sont ruinés et en partie renversés dont la démolition en a été ordonnée et les matériaux en provenant seront employés à réparer les bâtiments des autres métairies et notamment celle des Landes.

Cette augmentation sera construite au pignon de la grange actuelle du côté du levant et sur le même alignement et même dimension; les deux basse-gouttes et le pignon seront construits en pans de bois et couverte en tuile : les grandes portes de la grange de la Phiferie seront placées à la nouvelle portion de grange des Landes.

L'état des baux¹⁴ de 1804 attribue 48 ha de terres et 6 en prés aux Landes. Louis Boucher est fermier jusqu'à cette date.

⁷ A.D., L.-et-Ch., 2 A 6.

⁸ A.D. L.-et-Ch., Q 1030.

⁹ A. D. L.-et-Ch., Q 291; Adjudication des Landes er des terres de la Pipherie (28 juillet 1792).

¹⁰ A. D. L.-et-Ch., Q 291; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

¹¹ Pipherie.

¹² Un chevêtre.

¹³ Façade.

¹⁴ A.D. L.-et-Ch., Q 295.

La correspondance Corbigny – Fontenay¹⁵ de 1806 projette la suppression des Landes. En 1806, Louis Boucher, et son épouse Louise Goureau, (habitants ou métayers) vivaient aux Landes¹⁶.

Prudhomme donne 1807 comme date de disparition.

Le plan de 1810 affiche : « Landes, métairie supprimée ».

Le document Lault¹⁷ de 1817 signale une « masure des Landes qui consiste en un pignon fort en ruine et le restant de basse goutte, le jardin et la cour fauchable quoique inégal, haie vive du nord, couchant et midi en mauvais état, neuf arbres fruitiers et un fossé à eau ». Il

est question aussi des deux étangs. Halay est encore à sec.

Le cadastre de 1819 est muet.

Les prés survivent à l'abandon. En 1824, un plan de coupes de bois taillis reprend le tracé entre Halay et Gerbaudière.

En 1838, le 4 juin : démolition d'une partie de mur et fondations.

En 1839, suite de la démolition¹⁸.

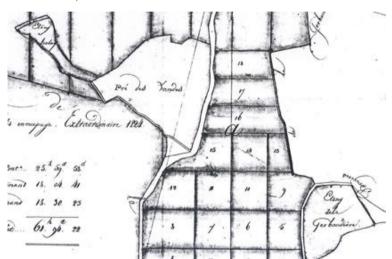


Fig. 118 : 1824 ; Les prés survivent à l'abandon

La Basse Lande	Mi415/1	543.69	2290.395
La petite Maison	Mi415/2	543.82	2290.215
?	Mi415/3	543.79	2290.4
Les Hautes Landes ?	Mi416/1	543.915	2290.62
Les Hautes Landes ?	Mi416/2	543.91	2290.5

Sauf 416/1, ces sites sont abondamment documentés. Mi416/2 a livré des tessons ¹⁹ du XVIe ou XVIIe.

Document d'aménagement 1997/2011.

107

¹⁵ A.D. L.-et-Ch., Q 295.

¹⁷ Archives de Chambord, J.A. LAULT, avoué, *Procès-Verbal*, contenant visites et état de lieux du domaine rural de Chambord affermé par S.A.R. madame le Princesse de Wagram à Mr. Thomas Thornton; transcription de Denis Grandemenge.

¹⁸ A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 2.

¹⁹ Identification Aubourg – Josset.

Les Basse et Haute Tailles.

La table des noms de 1676-1727 recense aux points :

- 98. La Basse Taille, maison,
- 99. La Haute Taille, maison.



Fig. 120: Plan de 1787.



Fig. 119: Plan de 1745.

« Jacques de Johanne, sieur de Saumery avait confié des bestiaux à plusieurs fermiers des métairies » ²⁰ et notamment à la Basse Taille ; ce qui témoigne de l'existence de cette métairie avant 1709.

La table des fermes est muette, de même que le dénombrement général de 1786, de même que l'Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791, de même que l'état des terres et des bâtimens de 1791.

Enfin, le document Lault n'y fait pas allusion, non plus que le cadastre de 1819.

Prudhomme propose une disparition avant 1792.

Basse Taille	Mi427/1	544.345	2289.82
Haute Taille	Mi427/2	544.385	2289.575

Les deux sites sont bien documentés.

trois amas, une mare, un chemin y conduisant pour Mi427/1,

un amas important à l'est d'un épandage de 20 m sur 70 pour Mi427/2.

L'importance des restes évoque un effondrement sur place, plutôt qu'une démolition programmée avec récupération.

²⁰ Cité par Prudhomme, *op. cit.*, p. 163, 165 ; inventaire après décès du sieur de Saumery, commencé le 4 mai 1709 (archives privées).

Le Pront, ou l'Eperon, ou Robinson.

Inconnu des plans de 1745, 1787, il apparaît sur un plan de 1821, racheté par Chambord et faisant partie de ses archives.

Un autre plan de 1821, le signale dans sa désignation des fermes, au point 23 (localisation identique) :

22. L'annerie .

23. Le Pront dit Robinson.

Fig. 121: Autre plan de 1821 qui fait le lien entre Le Pront et Robinson.



Fig. 122 : 1819 ; cadastre napoléonien.

Métairies de la Jolivetière et Robinson.

« 1818-1801 : Bail de 1 an (16/09/1819) à Pierre tasson, demeurant à la Jolivetière,

1827-1831 : Pierre Franchet, époux de Margueritte Moreau, venant de l'Ormage,

1831-1835 : Etienne Pinson, laboureur à la Jolivetière, époux de Catherine Ferras (bail du 1/11/1831, résilié le 1/11/1835) »²¹.

Prudhomme donnait la date de 1831 pour sa disparition.



Fig. 123: 1821; maison de Robinson.

Le Pront Mi241/1	538.43	2289.69
------------------	--------	---------

Pierres, fragments de tuiles, demi-briques, carrelage documentent le site sur un épandage de 20 mètres sur 30, des deux côtés de l'actuelle route de Boulogne.

_

²¹ Aménagement 1997/2011.

La Vasie.

Les archives, plans ou textes, ne connaissent pas « La Vasie ». Le toponyme (1913, 1970) est une des variantes de « Vary » (1745, 1821), « Lavary » (1787). Il est, quelle que soit la forme, inemployé en 1600, 1810. Cassini l'ignore aussi.

La table des $noms^{22}$ de 1676-1726 connaît, en son point 67, un « Taillis de la Vazie, futaie de 120 ans assez plantée ».

Il désigne un territoire qui est resté enforesté sous toutes les époques, connu en 1600 comme Bois des Bonshommes et Bois de l'Anerie. Il va du sud du château jusqu'à l'étang Neuf.

Le nord du bois (figure ci-contre) enferme en toute proximité, un « camp romain » (peut-être), et les restes de deux bâtiments, non loin de l'ancien chemin de Chambord à Montfrault, encore facilement visible.



Fig. 124: La Vasie et le « camp romain ».

Le « camp romain » ressemble davantage à une plate-forme fossoyée qu'à un ouvrage de défense. En effet les talus sont extérieurs à la plate-forme, ce qui aurait été un avantage indiscutable pour d'éventuels assaillants. La plate-forme, que j'ai minutieusement explorée, ne livre aucun mobilier. Elle pourrait être un enclos dépendant de la métairie. Sa construction s'apparente à celle de la St Michel, avec cette différence : cette dernière est ouverte sur le côté ouest.

A l'extérieur, du côté est du « camp », ou de la plate-forme liée à l'exploitation, on peut constater deux épandages abondants, de pierres, tuiles à crochets, dont le premier retombe en partie dans le fossé. Les restes couvrent globalement une surface de 30 sur 50 mètres.

La Vasie Mi250/1 539.48 2290.74	La Vasie	Mi250/1	539.48	
---------------------------------------	----------	---------	--------	--

Pourquoi ce toponyme (de mon cru)?

Toujours en vertu du constat selon lequel les fermes disparues laissent leurs noms aux climats forestiers.

_

²² A.N., Q1 302.

L'Ormoy et La Boulaye.

Ces deux noms apparaissent dans un arrêt²³ du Conseil d'état du 30 décembre 1710.

« ... Sur ce qui a été présenté au roy en ses conseils par le sieur Marquis de Saumery, capitaine et gouverneur de Chambord, que dans le temps que la clôture du parc fut achevée, il y avait eu un assez grand nombre de fermes ou métairies, dont plusieurs furent détruites, entr'autres ... Villeboury, les Brosses, Labinier et d'autres petites maisons de cette nature où on reconnut des délinquants ... de manière qu'il estime à propos de détruire ..., ainsi que deux hameaux , l'un appelé l'Ormoy, où il y a huit petites maisons, l'autre la Boulaie où il y a sept petites maisons, toutes dans le parc, et qui ne sont habitées que par des locataires inutiles, lesquels ne les prennent que pour éviter de payer la taille dans les villages voisins ...

Ordonne que les deux petits hameaux de l'Ormoy et de la Boulaie seront incessamment détruits ».

La table des noms²⁴ de 1676-1726 connaît, en son point 73, « l'Ormoye ». Mais comme la distribution des noms est géographique, et que, sur cette table, l'Ormoye se situe entre la Croupe et la Grande Cour, il y a confusion avec « l'Ormage ». Au point 92, « la Boulay, maison ruinée ».

Table assortie d'un « Plan du parc de Chambort », plan qui ne nous est pas parvenu.

La situation de ces deux hameaux, non plus que celle de Labinier, ne nous est pas connue. Cependant...

Mon exploration du parc n'est pas complète. Il y a des parcelles où je n'entrerai jamais parce que la végétation (amas de fougères sèches ou fougères vives, sous les pins, par exemple) les rend inexploitables.



Fig. 125: Village dit « La Chaussée ».

Deux endroits peuvent correspondre à ces deux hameaux : plusieurs maisons repérées, moins dans l'un, plus dans l'autre, absence de tessons de poterie laissant supposer un abandon programmé. Ces deux hameaux sont proches l'un de la porte de Muides, l'autre de la porte de La Chaussée (Huisseau-sur-Cosson).

A « La Chaussée », on note 6 maisons, dans une connexion serrée ; cinquante mètres séparent les plus éloignées, moins de trente mètres les plus proches. C'est une proximité inhabituelle dans le parc.

La collection habituelle de débris est présente sauf en un point : Mi201/2 où elle se limite à des pierres. Un chemin desservant au moins Mi200/1 est encore perceptible sur quelques dizaines de mètres.

²³ Rapporté par J. Thoreau, *Chambord, rendez-vous de chasse*, p. 32-34, Paris 1975. Cité par A. Prudhomme.

²⁴ A.N., Q1 302.

« La Chaussée »	Mi200/1	535.86	2289.6
	Mi200/2	535.84	2289.56
	Mi200/3	535.825	2289.525
	Mi200/4	535.8	2289.51
	Mi201/1	535.91	2289.595
	Mi201/2	535.96	2289.6

A la porte de Muides, à l'est et au sud de la Gabillière, sur une surface d'une cinquantaine d'hectares, on dénombre (hors la Gabillière) 10 implantations soient 13 bâtiments. Parmi eux, Mi13/1 et Mi24/1 sont de simples pierriers, donc indatables. Dans la fourchette médiéval /moderne, il subsiste donc 8 implantations et 11 bâtiments.

On peut noter également deux zones de dispersion de débris dans les parcelles 16 et 14.

Les deux zones occupées par ces deux hameaux sont déforestées depuis au moins 1600 pour les Enclôtures, depuis 1745 pour la Chaussée (zone hors du plan de 1600).

Y a-t-il correspondance entre ces deux villages et l'Ormoy et la Boulaie? C'est une possibilité. On ne saurait aller jusqu'à la certitude, en dépit de la tentation.



Fig. 126 : Sur fond IGN, les bâtiments proches de la porte de Muides, regroupés sous le toponyme : « Les Enclôtures ».

Les Enclôtures	Mi012/1	539.91	2295.54
	Mi013/1	540.15	2295.575
	Mi013/2	540.21	2295.67
	Mi015/1	540.145	2295.255
	Mi015/2	540.115	2295.22
	Mi016/1	540.2	2295.33
	Mi016/2	540.27	2295.165

Mi020/2	540.655	2295.11
Mi020/4	540.54	2295.185
Mi024/1	539.775	2295.375

Le document d'aménagement de 1997/2011 détaille les occupants suivants :

« L'Ormoy (village et terres) :

1691 : décès de Jean Lemoine, 50 ans,

1708-1709 : Claude Pétinay (terres – 73 livres par an),

Sébastien Mahy (maison – 62 livres par an),

1709 : Rentien (maison – 66 livres par an),

Bourgitteau (60 livres par an),

François Rouleau (maison – 36 livres par an),

1731: Toussaint Michou fils

Jacques Ferrasson,

Claudine Breton, veuve de François Pétré,

1764 : décès de Jean Nel, fermier, 56 ans, époux de Sylvine Gauthier,

1767 : Claude Boulé, époux de Marie Larché.

La Boullaye:

1708-1709 : Desouches (36 livres par an),

Defins le jeune (2 maisons – 60 livres par an),

Pierre Delagrange (50 livres par an) ».

Si ce qui est dit de la Boulaie est compatible avec une date de suppression en 1710, ce n'est pas le cas pour l'Ormoy.

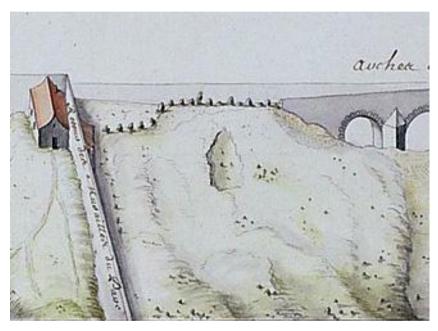
Cette liste d'occupants peut alimenter une recherche sur les paroisses révélées par l'état civil ; les villages que j'ai identifiés sont en position très excentrée sur le parc et une corrélation entre la liste des habitants et les paroisses de Muides ou Huisseau lèverait toute ambigüité.

La Hutte.

La Hutte est en position un peu particulière dans le parc, en limite de la Chaussée (Huisseau-sur-Cosson), coincée entre le mur nord du parc et le cours régularisé de la rivière (voir « Les moulins de la Chaussée, *sur ce site*).

Hors champ du plan de 1600, la Hutte est citée sur les plans de 1745, 1787, 1821, 1913. Cassini l'ignore, de même que le plan de 1810.

Elle est figurée sur le plan²⁵ « Poictevin » des ponts de La Chaussée, vers 1680 (fig. ci-dessous).



La Hutte vers 1680. A cette date, le mur du Parc est achevé de ce côté. Le Pont en place depuis le XIIIe siècle est à sec mais encore visible.

Elle n'apparaît pas dans la table des noms de 1676 – 1727.

Un marché²⁶
passé le 8 mars 1772
entre « Louis Fortin
demeurant à La Hute
paroisse de Chambord
et François La Planche
demeurant à
Huisseau » signifie
ceci :

« A scavoir que moy La Planche je dois construire un bastimant au bout de la maison ou demeure ledit Fortin, du bout d'amont, dans une

largeur et hauteur de ladite maison ; sera faite une cheminée au pignon neuf a la manière d'ordinaire avec jambage de briques et manteau de bois ; sera faite une croizée à la basegouste du bout de soler de la fason de ceux des, et une porte de la même basegouste ou on jugera a propos, a pierre brut ; faire un planché²⁷ soit a torchis ou a planche et solive ; sera fait une fenestres dans le pignon du bout d'amont pour entrer foin ou bourrée ; sera fait ledit pignon du bout d'amont et basegouste a terre et moilon et randuit a chault et sables.

La charpante sera construite d'un tirant de dix à treize pouse d'écarisage et longueur convenable, arbalettiéé filliere fest²⁸ et sous fest ; la place de ladite chambre sera faite a terre a la réserve du foyé quy sera carlé tant que en suportera le manteau de ladite cheminéé. Je m'oblige de fournire latte, clous, thuille, brisque, careau, planche pour faire la porte seulement, plus le manteau de la cheminée, le tirant et la chault.

Piarona.

Parona.

Parona.

Parona.

²⁵ Plan n° 13, Bibliothèque municipale de Saumur.

²⁶ A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

²⁷ Plafond.

Et ledit Fortin fournira du restant, en général des matheriaux nesesaire pour ladite ouvrage. Ainsy fera faire à ses dépant, la boizure de ladite croizeé, vistrage, ainsy que les fereure.

Et moy, La Planche, je fairai scier tout les bois quy se trouverons sur le lieu nesaisaire d'escary.

Ce présent marché fait moyenant le pris et somme de trois cent livres que ledit Fortin promet a moy La Planche payer scavoir cent livres a la recolte prochaine et autres cent livres a la recolte quy vien en venan et quand au autres cent livres a la recolte de l'annéé mil sept cent soixante et quatorze.

Ladite ouvrage sera faite et parfaite au plutart a la St Jean Baptiste prochain. Ledit Fortin me donne le noyé 29 quy se trouve dans le fondemant dudit bastimant... »

Une requête des administrateurs du Directoire du district de Blois 30 précise :

« Louis Fortin vigneron demeurant a la chaussée le Conte parc et paroisse de Chambord et Marie David sa femme ont l'honneur de vous représenter qu'il y a environ trente cinq ans , M. de Saumery, lors gouverneur de Chambord, leur accorda pour leur logement, une petite maison appelée la hutte située dans le parc de Chambord, faisant le coin du vent d'abas du dit parc, du côté du nord, composée d'une seule chambre d'environ douze pieds en quarré ; qu'ils ont toujours occupé cette chambre avec un petit jardin, sans payer aucun loyer, mais qu'en l'année 1772, ne se trouvant pas suffisamment logés, ils firent construire, de l'agrément même de M. de Saumery, une très grande chambre à côté de celle-ci-dessus ; et en l'année 1776 une écurie, le tout à leur frais ... ; que dans la crainte d'être un jour inquiétés dans la jouissance de ces deux corps de bâtiments construits sur le terrain du parc de Chambord, ils proposèrent à M. de Saumeri, en l'année 1780, de leur faire obtenir un arrêt du Conseil qui les autorisat, eux et leurs héritiers, à jouir de ces bâtiments en payant au domaine une redevance pour le fond sur lequel ces bâtiments sont construits, mais que M. de Saumery était décédé³² sans avoir obtenu cet arrêt ... ».

Récapitulons:

Dessinée sur le plan Poictevin vers 1680, nommée sur le plan de 1745, composée jusqu'en 1772 d'une pièce unique de moins de quatre mètres de côté (une vraie hutte), agrandie d'une grande chambre en 1772 puis d'une écurie en 1776, la Hutte a peu de chances d'être très antérieure au milieu du XVIIe siècle.

Ont occupé cette maison ou ses terres :

« 1792 : Louis Fortin, vigneron,

1813: Louis Fortin,

1818 : Jacques Fortin, époux de Marie-Anne

Gitteau,

1831 : 31 lots loués à divers, 1849 : 11 ha 92 en 22 lots,



Fig. 127: Plan de 1787.

³⁰ A.D. L.-et-Ch., Q 1705 (31 janvier 1792).

Le 14 avril 1783. Prudhomme, op. cit., p. 144. Ce qui date ce texte autour de 1807.

²⁹ Noyer.

³¹ Vers 1757

1858: Boucher Antoine »33.

L'état des Fermes³⁴ de 1795 à 1797 reprend à l'article 53 :

« La maison ditte la hutte au nord du pont de la Chaussée ... composée de deux chambres une écurie et un jardin d'une boissellée.

Il paroist qu'il napartient de cette maison qune petitte chambre et un petit jardin contenant une carte (?).

La propriété superficielle du surplus appartient audit Fortin.

Affermé verballement audit Fortin moyennant treize livres ».



Fig. 128 : Maison de la Hute, réparations.

Un compte³⁵ de 1804 fait état de quelques réparations.

Le 25 mars 1804, Marie, architecte et inspecteur des bâtiments de Chambord, recense les réparations à faire au château et dans les bâtiments du parc. Parmi eux, la Maison de la hute. Cette archive³⁶, article 13, détaille les trois points de la figure ci-dessus :

- « 1. Le rétablissement des couvertures en tuile, évalué à 56 mètres réduite avec fourniture de tuile aux défaus.
- 2. La réparation du carrelage estimée avec plusieurs parties d'enduit ainsi que la réparation du four à la somme de 40 livres.
- 3. La fourniture d'une porte neuve à deux ventaux de 6 pieds ou 1 m 94 cm sur 2 m 26 cm de haut sur 3 cm de épaisseur, barrés de chacun 3 barres avec chacun deux écharpes. Sera pour cette porte remployée les vieilles ferrures ».

Des réparations furent entreprises en 1805³⁷.

L'état des prés à faucher 38 pour l'année 1815 mentionne un pré bas de 34 arpents à la \ll Hute \gg .

Le document Lault de 1817 en donne une description conforme à ce que nous savons déjà :

« Une maison dite la Hutte composée d'une chambre à feu solivée, planchayée, bien carrelée, une porte avec ses bandes ..., une autre porte ouvrant sur la chambre ci après ... Une autre chambre à feu solivée, planchayée, carrelée, gonds et serrure en bois sans clef ... un four à cuire le pain, couvert à tuiles, un petit cellier sous la chaussée ...,

³³ Aménagement 1997/2011.

³⁴ A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

³⁵ A.D. L.-et-Ch., Q 295; 5 germinal an XII ou 26 mars 1804.

³⁶ A.D. L.-et-Ch., Q 905.

³⁷ A. D. L.-et-Ch., O 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.

³⁸ A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Forêt 28.

une vacherie ... sortie du parc sur la chaussée ...,

un jardin fermé, clos le long du mur du parc et des trois autres parts de mauvaises haies de sureau ...

le pré appelé pré de la Hutte ; s'y trouve vers le couchant une fontaine non murée qui conduit l'eau à la rivière ; s'y trouve aussi, au nord de la rivière, une fausse rivière ... ; il est en bonne nature de faux, sinon qu'il est inégal par le séjour des eaux ... »

Le cadastre napoléonien de 1819 (section B) ne permet pas de se faire une idée plus précise des bâtiments, les numéros de parcelles recouvrant leurs tracés.

En 1847, on répare la porte des murs qui permet d'accéder à la locature³⁹.

La Hutte	Mi200/5	535.145	2289.7

_

³⁹ A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 4.

La Basse Cour ou La Régie, Lina.

La situation administrative de cet ensemble est différente de celle des fermes.

Les deux premiers noms étaient employés l'un pour l'autre.

Je ne connais pas la date de création de la Régie.

Un premier document en fait état : l'arpentage⁴⁰ par Michel Joly ; composition des fermes conservées dans le parc de Chambord de 1786. Les terres concernant le Régie ne sont pas totalisées, mais 333 arpents de prés sont alors réunis à la Régie sur un total de 470 arpents de prés dans le parc.

Un état des fermes et des maisons (1786 – 1795) précise :

« La régie du Château, composée de la tour des corridors du côté des casernes, des parterres du château et de l'esplanade, des casernes, du quinconce au couchant du château ; 78 arpens de prés, 163 arpens de terres, 10 arpens de vigne, du logement du vigneron et du coulombier ; il a la faculté de tenir des bêtes à laine sur les dépendances de sa ferme et dans les bruyères du côté du nord ; plus sont compris dans cette ferme dix arpens de mauvais prés pour faire pacager les bêtes à corne ».

Un texte, probablement de 1789 recommande que :

« avant de vendre définitivement le haras, la ferme soit complétée du nombre nécessaire de chevaux pour la mettre en bonne et utile valeur ; qu'autant que faire se pourra ce soit en juments de force que soit fait ce complément et qu'il soit conservé deux des plus forts étalons pour le service du pays et de ces juments... ⁴¹ »

Un compte-rendu de l'inspection du domaine, réalisée le 15 juin 1790 par des officiers municipaux de Blois fait état de la Régie.

Lors de l'inspection réalisée le 11 novembre 1790, à la demande de Nicolas Jean Selleron, administrateur du Directoire de Blois, pour savoir à quelle époque il a été chargé de la Régie, Michel Joly déclare : « qu'il n'a commencé la dite recette qu'au mois d'avril dernier, et qu'avant lui, la dite Régie et recette étaient confiées au Sr. Durand, inspecteur du haras. Sur le nombre de bestiaux, il a répondu qu'il existe huit chevaux, trente bêtes aumailles et cent cinquante sept bêtes à laine ; il emploie quatre garçons laboureurs, un berger, un vacher et deux filles domestiques 42 ».

Le bail de Michel Joly, régisseur, a commencé (continué ?) le 1^{er} 7bre 1791, pour 3, 6 ou 9 ans ».

⁴⁰ A.D. L.-et-Ch., 2 A 3.

⁻

⁴¹ A. D. L.-et-Ch., Q 291; « Sans entrer en détail... », document sans date ni signature, certifié conforme à celui remis au comité des domaines et au directoire du département.

⁴² A. D. L.-et-Ch., Q 293.

L'état des baux⁴³ de 1791 donne Michel Jolly, régisseur (bail renouvelé⁴⁴ le 17 janvier 1792).

La Révolution engendra aussi des troubles administratifs. Une lettre de Paris du 16 7bre 1791, à M. Gauvilliez, Directeur de l'enregistrement à Blois, s'en plaint : « M. de Polignac n'aurait pas dû continuer à recevoir les produits de ce domaine jusqu'au 1^{er} juin dernier... Le département n'ayant plus la faculté de suivre la régie d'après les lois des 20 mars et 27 may, et le décret du 19 août dernier, c'est à nous [enregistrement) à suivre cet objet ; en conséquence vous devez prendre des mesures ... par un préposé ad hoc, sur les lieux ...

Il serait à propos de laisser le Sr Joly continuer provisoirement, sauf à le surveiller, et l'obliger à fournir des états bien exacts... Le Sr Joly sera utile pour les ensemencements et la récolte de 1792... Lorsque les terres seront données à bail, le Receveur de l'arrondissement pourra recouvrer tout les prix des baux ; alors les fonctions du Sr Joly cesseront...

Tous les baux du domaine expirant au 1^{er} 9bre prochain, il n'y a pas un moment à perdre pour en provoquer de nouveau⁴⁵. »

Une autre lettre, entre les mêmes, datée du 23 septembre 1791, précise que M. Dumaneuf, vérificateur de l'enregistrement, prendra connaissance de la régie de M. Joly et en suivra les principaux détails, dans l'objectif de diriger parfaitement M. Joly⁴⁶.

La suite est du 3 octobre 1791. La lettre (ou un brouillon) non signée détaille la mission de M. Dumaneuf : faire rendre compte des récoltes tant grains que bestiaux, faire payer les arriérés, provoquer de nouveaux baux, faire faire l'état de toutes les métairies, dire ce qu'il pense des Ruaudins qui font encore partie de la régie, visiter les maisons du bourg, collecter les pièces justificatives du bilan de la régie, faire un état des réparations aux bâtiments pour lequel il pourra se faire aider par M. Marie ; il reprendra l'état des gardes et des portiers, des personnes employées à la garde du château⁴⁷.

Une autre lettre, envoyée de Paris, datée du 4 octobre 1791, demande et donne des précisions de détail sur les jeunes vignes, l'étalon subsistant qui requiert un palefrenier pour lui seul, l'intérêt ou non qu'il y aurait à diviser les terres de la régie entre plusieurs fermiers qu'il faudrait loger, etc.

Un état des bestiaux d'octobre 1791 recense 243 moutons, 24 vaches, 2 taureaux, 8 génisses, 82 poules, 7 dindes, 6 canards.

Toutes ces résolutions s'évanouirent avec le temps, puisque le Sr. Joly sera encore régisseur en 1800.

47 *Id*.

⁴³ A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

⁴⁴ A. D. L.-et-Ch., Q 1705. Extrait du registre du Directoire départemental, du 12 ventôse an III.

⁴⁵ A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

⁴⁶ *Id*.

Le 29 janvier 1793, Sébastien Michou, garde, trouve, au climat de la Vasie, une voiture attelée de quatre chevaux appartenant au citoyen Joly, chargée de bois mort et sec. Joly est jugé et condamné à 15 livres d'amende et autant de restitution.

L'état des fermes⁴⁸ de 1800 confirme le citoyen Jolly, fermier de la Régie du Château.

« Les bâtiments sont composés de la tour, des corridors du château du côté du levant et de tous ceux qui environnent les trois cours des casernes.

Ces bâtiments sont construits en maçonnerie de pierre dure, tendre ; et les casernes en maçonnerie et pans de bois de sapin ; couverture en ardoise.

Les réparations consistent en couverture en ardoise de plusieurs parties de maçonnerie, rétablissement de portes, ainsi que les pompes en bois, pour 400 f.

Les bâtiments qui composent la tour et la partie du corridor n'ont besoin que de réparations de couverture en ardoise ; quant aux bâtiments des casernes, ils ont été réparés en 1787, mais il y a des parties qui tomberont de vétusté si l'on n'y remédie promptement ».

Des réparations furent entreprises en 1805 à l'Hôtel de Montmorency⁴⁹.

La correspondance⁵⁰ Corbigny – Fontenay de 1806 décompte la Régie dans les fermes du nord du parc.

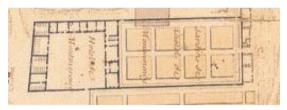


Fig. 129 : Les abords du château (1693) ; la maison de Montmorency et son jardin.

Les inventaires de Marie⁵² en 1815 dénombrent au 1^{er} juin, le sieur Perraut étant régisseur, 15 chevaux de trait ou de labour, y compris celui que monte ordinairement M. Tassin; aussi 14 mères vaches, 14 génisses, 2 bœufs, 2 taureaux; enfin une soixantaine d'arpents de prés.

Le document Lault de 1817 ne décompte que des terres et des prés, sans décrire un quelconque bâtiment. Lina possède 10 chevaux, 17 vaches, 12 taureaux et 1 bœuf.

Le maréchal Berthier déplaça la Régie dans une maison du village⁵¹, en 1810, dite de Montmorency, qu'il nomma Lina, du nom familier de son deuxième enfant, Caroline.



Fig. 130 : Aujourd'hui, la ferme de Lina sert d'habitation à des membres de l'administration du domaine.

⁴⁸ A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

⁴⁹ A. D. L.-et-Ch., Q 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.

⁵⁰ A. D. L.-et-Ch., Q 295.

⁵¹ A.D. L.-et-Ch., Q 1708. D'après Prudhomme, *op. cit.*, p. 156.

⁵² A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Forêt 28.

L'enquête agricole⁵³ de 1820 en dit beaucoup sur la Régie, et notamment qu'elle est toujours affermée.

« Il y a vingt trois métairies dans l'intérieur du parc. Celle appelée la Régie du Château est composée de 78 arpents de prés, 163 arpents de terres dont 40 arpents bonnes en froment, 10 arpents de vigne, jardins et parterres du château, colombier, et de plus de 300 arpents de bruyères ; elle n'est affermée que 3100 F. Le fermier paie l'imposition. Le bail se renouvellera le 9 vendémiaire prochain pour entrer en jouissance le 11 brumaire suivant ; il sera porté à 5000 F et sera dans ce cas à très bas prix, car un fermier intelligent avec de nombreux troupeaux et une grande quantité de bêtes aumailles peut, par la facilité de se procurer des engrais, porter le revenu de cette exploitation à plus de 10 000 F ».

Lina	Maison de	538.52	2290.74
	Montmorency; 1693		

Une suite récente à Lina

« La ferme de la Basse cour (ferme des Casernes) aurait été une continuation de la Régie. Elle était en exploitation jusque dans les années 70 et maintenant c'est l'habitation des anciens fermiers.

M. Michel Coupeau (il a 90 ans) qui l'a eu de son beau père (sa femme est toujours vivante aussi). C'est la ferme au bout des écuries sur la route de Thoury.

M. Coupeau a pu augmenter ses terres d'exploitation après guerre en récupérant les terres de la ferme de Lina, sans successeur à l'époque. Grâce à cela il a pu bénéficier des crédits de dommage de guerre de la ferme de Lina. L'administration des Domaines ayant construit son étable dans la cour devant chez lui en 1952 et donc l'agrandissement de son logement dans les anciens bâtiments ainsi désaffectés. Les dommages de guerre dévolus à la ferme de Lina pour la destruction de l'ancien hôtel de Montmorency, ont été reversés pour la construction de son étable comme il a récupéré l'exploitation des terres de cette ferme ⁵⁴ ».

⁵³ A.D. L.-et-Ch., 6 M 1081.

⁵⁴ Contribution de Pascal Thévard, directeur du patrimoine bâti de Chambord.

Le Haras.

Un premier haras fut établi à proximité de Montfrault, par les comtes de Blois. Ce que rappelle le Vicomte de Croy : « ils avaient établi un haras qui subsista jusqu'en 1403⁵⁵ ».

« ... le haras que M. le Maréchal de Saxe y avait formé et l'entreprise qu'il y avait faite d'élever des moutons ... y ont occasionné des abroutissements⁵⁶... »

Parlant de la nomination du duc de Polignac comme gouverneur de Chambord en 1784, Joseph Raymond⁵⁷ signale : « Ce n'est qu'un peu plus tard que nous voyons apparaître le marquis de Polignac, alors qu'un haras venait d'être créé à Chambord ». Il cite l'ordonnance de Louis XVI du 26 septembre 1785, par laquelle il nomme le marquis « en la place de directeur de notre haras de Chambord ».

Lors de l'inspection réalisée le 11 novembre 1790, à la demande de Nicolas Jean Selleron, administrateur du Directoire de Blois, Durand, sous inspecteur du haras, présente un registre des recettes et dépenses initié le 4 août 1786, déclare que le nombre d'hommes employés est de vingt trois, y compris les six gardes du parc, que le nombre des chevaux au 15 octobre dernier était de 165, dont 57 juments poulinières⁵⁸ ».

Le haras fut supprimé le 1^{er} janvier 1790. La vente des chevaux n'ayant pas eu lieu immédiatement, mais seulement en juin 1791, des frais en ont résulté⁵⁹.

Un document de 1791 donne la balance des comptes :

« La vente du haras ainsi que celle des effets mobiliers servant à son usage a produit la somme de 37171 livres,

sur laquelle il a été prélevé pour payer la dépense occasionnée depuis le 1^{er} janvier [1790] jusqu'au 31 juillet [1791], époque de sa dissolution effective, la somme de 17590 #.



Fig.131 : Le château et les casernes du Maréchal de Saxe en 1787.

Donc il reste es mains du receveur de district celle de 19580 livres⁶⁰ ».

⁶⁰ A. D. L.-et-Ch., Q 1705; Haras, Etat des personnes employées, 1789-1791.

Arch. nat. KK 299, f° 12 r°: an. 1377. — Bibl. de Bl. Jours. 971, 1010, etc. La tradition de cet ancien haras s'est perpétuée par le nom d'une des enceintes voisines de Montfraut, appelée le Parc aux Juments. Cité par De Croy, *Nouveaux documents pour servir à l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire*, p. 158, Paris et Blois, 1894.

A. D. L.-et-Ch., Q 1705; Eaux et forêts, Etat des bois du parc, sans date. N'y a-t-il pas confusion, notamment pour les moutons, avec le temps de possession de M. de Friesen, neveu et héritier du Maréchal?

⁵⁷ Chambord de 1785 à 1792, « Nouvelle Revue », Nos des 1^{er} et 15 février 1935, p. 2. Sans référence.

⁵⁸ A. D. L.-et-Ch., Q 293.

⁵⁹ Lettre de l'administrateur de la régie nationale, Paris, du 16 7bre 1791. A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

Des notes, sans date, mais postérieures à la liquidation⁶¹ en disent un peu plus long.

« M. de Polignac, en rétablissant ces bâtiments [les casernes], en a fait détruire une petite partie; ce qui reste est en très bon état actuellement, mais sera toujours sujet à réparations parce que la construction des murs est en bois à partir du niveau des planchers du rez-de-chaussée jusqu'aux toits.

Partie de ces bâtiments sert à la régie...

Les chevaux qui en sont sortis étaient en général mauvais. Il s'en est trouvé parmi [eux] quelques-uns de superbes. J'attribue le peu de succès de cet établissement à l'espèce de chevaux trop fins qu'on y avait mis, plutôt qu'au sol...

Il existe entre le corps de logis principal [du château] un bâtiment qu'entoure 62 la cour royale, lequel servait autrefois aux cuisines, actuellement en écuries qui peuvent contenir 250 chevaux. M. de Polignac qui les y a fait pratiquer y mettait les chevaux de son service et partie du haras...

Sur le côté du château et de l'avant cour se trouvent construits plusieurs corps de bâtiments réunis dans l'intérieur desquels il y a trois cours très grandes. Ces bâtiments sont distingués par le nom de Casernes du Maréchal de Saxe, qui pourraient loger 1200 chevaux ».

Une « Note particulière pour servir à faire connaître ce qui se commet de délits 63 » met l'accent sur ceci:

« Je crois nécessaire d'observer encore que sur les comptes présentés pour celui du haras, il est beaucoup de choses qui doivent regarder celui de M. Polignac, telles que toutes les dépenses faites pour l'agrément d'un jardin anglais pour lequel on a été forcé d'arracher beaucoup de bois pour faire une rivière creuse de 15 à 20 pieds dans des endroits qui n'ont jamais eu et n'auront jamais d'eau, et sur laquelle on a pratiqué des ponts, non sans grosse dépense ».

⁶¹ « Il reste un seul étalon et pas une jument ». A. D. L.-et-Ch., Q 1706.

⁶² Probablement « qui entoure... »

⁶³ A. D. L.-et-Ch., Q 291; 2 août 1791, non signée.

Les pavillons et les gardes.

La table des noms⁶⁴ de 1676 – 1727 recense 4 pavillons :

- 5. Pavillon de Muides,
- 14. Pavillon de St Dyé,
- 81. Pavillon de Thoury.

En outre le pavillon de Bracieux est cité deux fois, aux points 49 et 141 ; le point 49 est situé entre le pont d'Ormetrou et les Ruaudims, ce qui vraisemblablement dénote une confusion avec le pavillon de la Chaussée ; tandis que le point 141, entre la Briquerie et les Coudreaux convient complètement au vrai Pavillon de Bracieux.

Le pavillon de Montfrault n'est pas cité. Seul, le château de Montfrault apparaît au point 105.

Les pavillons figurent sur le plan de 1745 sans précisions sur la fonction de ceux qui les habitent. Le plan signale la « porte de Montfro » et le « vieux château de Montfro ».

Par des commentaires, ce plan, qui est une copie réalisée pour la Légion d'Honneur du plan dressé pour le Maréchal de Saxe en 1745, indique :

« L'étendue de ce parc, qui est à lui seul une commune, est circonscrite par un mur de dix pieds d'élévation. Ce mur est ouvert par sept portes à chacune desquelles se trouve un pavillon où loge un garde forestier ⁶⁵ ». Ils sont censés être les habitats des gardes des portes depuis au moins 1772.

Ces sept portes sont : la Chaussée, l'Ormetrou, St Dyé, Muides, Thoury, Montfrault, Bracieux.

Le plan de 1787 témoigne d'une fonction agricole dans la mesure où il spécifie, pour la plupart des portes, « terres et prés du pavillon ».

Il ajoute deux portes : la Grande Brèche, où subsiste aujourd'hui un portillon, et la Porte de Boulogne, aujourd'hui murée.

Le 22 avril 1791, les gardes de Chambord demandent à être payés [de leurs gages] de 1789 et 1790^{66} .

Suite au non paiement des gages, une « Note particulière pour servir à faire connaître ce qui se commet de délits ⁶⁷ » met en cause les gardes eux-mêmes :

« Deux des gardes ont entre eux deux plus de 50 vaches ; nourries dans les herbages du parc, s'en font un profit considérable. Et les engrais qu'ils en retirent leur donnent le moyen de récoltes dans des métairies qu'ils ont achetées dans les dehors : au moins 150 pièces de vin cette année.

⁶⁴ A.N., Q1 302.

⁶⁵ Commentaire, donc, du début XIXe.

⁶⁶ A. D. L.-et-Ch., Q 1705; lettre sans adresse ni signature.

⁶⁷ A. D. L.-et-Ch., Q 291; 2 août 1791, non signée.

Il n'est point de gardes qui ne se soient fournis de bois pour 2 ans, le tout pris dans la surface du domaine. Ils ne sont point payés et ceux qui n'ont point de métairies dans le pays sont obligés de prendre sur tout et de tout pour subsister, personne à présent ne voulant leur faire de crédit. Donc il est facile de voir le tort énorme qu'il en résulte pour la nation ».

Même si une lettre⁶⁸ émanant de la municipalité de Chambord qualifie de calomnies ce qui précède et insiste sur le caractère anonyme de cette dénonciation, un autre document enfonce le clou :

« Pour garder onze mille arpents de terrain, il y a six gardes qui ont chacun cent cinquante livres de gages pour tout.

Peut-on supposer, vu ce modique traitement qui encore leur est mal payé puisqu'il y a plus d'un an qu'ils n'ont rien reçu, qu'ils ne soient pas les premiers destructeurs par force, et ce de tout genre.

L'on paye, ou l'on est censé payer, six gardes pour garder et l'on paye très exactement trois autres hommes pour garder les grains auxquels on donne dix écus⁶⁹ par mois ; et les gros animaux qu'ils tuent sont pour eux. Cette manière de conservation répugne à la raison.

Qu'il soit établi un nombre suffisant de gardes dans le parc pour qu'il puisse être bien gardé et que ces gardes soient payés de manière que leur solde leur soit suffisante et qu'ils ne soient pas dans le cas de se payer par eux-mêmes comme ils le font maintenant ⁷⁰ ».

Un Etat des portiers⁷¹, contresigné par Dumaneuf, contrôleur de l'Enregistrement, le 31 8bre 1791, tient la liste suivante :

« Petite porte du château : cette porte a resté vacante depuis le décès du dernier titulaire,

Pavillon de la Chaussée: Nicolas-François Belnoue, depuis le 17 avril 1757,

Pavillon de Touri : Nicolas-Gentien Rengeard Germonière⁷², depuis le 9 janvier 1779,

Pavillon de St Dié: Pierre-Jacques Delandre, depuis le 19 8bre 1782,

Pavillon de Montfraud : vacant depuis le décès du dernier titulaire,

Pavillon de Brassieux : Jean-Thomas Gogerant, depuis le 27 avril 1771 ».

L'état des terres et des bâtimens⁷³ de 1791 note dans ses observations :

Il ajoute:

⁶⁸ A. D. L.-et-Ch., Q 291; « Réponse aux notes particulières pour servir ... », non datée.

⁶⁹ Probablement écu d'argent de 3 livres, frappé en 1789. Dix écus par mois font donc 360 livres par an, soient plus du double de ce que recevait un garde payé 150 livres.

A. D. L.-et-Ch., Q 291; « Il est inimaginable... », document sans date ni signature, certifié conforme à celui remis au comité des domaines et au directoire du département.

⁷¹ A. D. L.-et-Ch., Q 1705. L'état des portiers précise que les places de portiers étaient données à vie.

⁷² Ces deux noms peu lisibles.

⁷³ A. D. L.-et-Ch., Q 1030.

⁷⁴ Pointillés dans le texte.

« Tous les gardes du parc avant 1789 jouissaient de 400 livres de gages, mais depuis ils ont été réduits à 150 livres chacun, et pour les dédommager il leur a été accordé 4 arpents de terres en jouissance. Ce dédommagement est très faible vu les 250 livres de diminution qu'ils ont approuvée. Il est difficile qu'un garde fasse bien son état, lors qu'il a des emblavements et des récoltes à faire. Il est donc indispensable de donner de quoi vivre à ceux que l'on conservera et de leur supprimer la jouissance des terres qu'ils exploitent généralement très mal. Sauf à réduire le nombre des dits gardes au seul nombre nécessaire pour l'objet utile. Le faste et l'amour de la chasse avait placé plusieurs de ceux du parc de Chambord⁷⁵, il faut donc en supprimer partie, faire un traitement suffisant en espèces à ceux que l'on conservera et leur défendre de tenir des bestiaux, car les bestiaux qu'ils tiennent, surtout du côté du midi, sont en grand nombre et vont pacager dans les bois qu'ils dégradent fort, je l'ai remarqué ».

Ce texte est corroboré et précisé par une lettre⁷⁶ du 3 avril 1792, adressée aux membres du Directoire Départemental de Loir-et-Cher, émanant du « Domaine de Chambord », qui fait un historique du recrutement et de la fonction de garde, destiné apparemment à éclairer les membres du Directoire départemental sur les décisions qu'ils auront à prendre au sujet des traitements des gardes.

« Originellement, ces gardes restoient⁷⁷ dans l'intérieur du parc et les cinq pavillons qui existoient au tour des murs étaient gardés par cinq portiers dons les fonctions consistoient à ouvrir et fermer les portes.

Ces places aux gages de 90 #⁷⁸ étoient plus avantageuses à cause des privilèges qu'elles donnoient surtout à l'égard de l'impôt⁷⁹ que par le traitement assigné pour le service, vu que, pour jouir du dit traitement, il falloit débourser une finance⁸⁰ et obtenir des lettres de chancellerie.

Plusieurs citoyens aisés s'en firent pourvoir ; mais se croyant au-dessus du service auquel leur qualité [de portier] les assujettissoient, ils le firent faire par les gardes du parc aux quels ils fournirent le logement dans les pavillons et donnèrent des gages.

Par la suite, le parc ayant acquis plus de consistance, attendu les résidences du roi, de Polignac et du Maréchal de Saxe, les gages aux gardes par les portiers n'eurent plus lieu.

Les quatre gardes du parc furent compris sur l'Etat du roi⁸¹ pour chacun 133 # 10 sols de gages et ils jouirent de ce traitement jusqu'à l'établissement de la capitainerie qui eut lieu en février 1666 ⁸².

⁷⁸ Symbole pour « livres ».

⁷⁵ Partie peu claire, vérifiée sur l'original.

⁷⁶ A. D. L.-et-Ch., Q 1705. Le brouillon de cette lettre figure à la même référence.

⁷⁷ Habitaient.

⁷⁹ Les habitants de Chambord ne payaient pas la taille.

⁸⁰ La charge de portier du parc, comme certains titres nobiliaires ou des emplois administratifs, était vendue. Y accéder impliquait une certaine aisance du candidat. « Le prix d'un pavillon [charge de portier] étoit de 1200 # et pour prix de la finance, le portier recevoit 90 # de gages ainsi fixés par l'Etat du roi » ; Etat des Portiers de 1791, A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

⁸¹ L'état qui recensait les acquisitions de charges de portier.

Mention en 1547 de « Lettres de cet office données par le Roy François ». Arch. nat. KK 902 f° 267. Croy, 1894, p. 168. Erreur du scripteur qui confond avec la date de création de la paroisse de Chambord; Christian Poitou, *Paroisses et communes de France*, Ed. du CNRS, p. 245.

Alors le nombre des gardes fut porté à vingt, au traitement de 300 # pour les simples gardes et les officiers proportionnellement.

La capitainerie ayant été supprimée en 1777, tous les gardes alors existans obtinrent pour retraite le traitement entier qui fut porté à 333 # 2 sols 6 den. à raison de l'habillement.

Malgré cette suppression les quatre gardes ordinaires furent conservés et en sus des 333 # 2 sols 6 den. de pension à eux accordés, ils jouirent de 133 # 10 sols de gages comme gardes ordinaires du parc de manière que leur revenu alors en traitement et pension s'élevoit à 466 # 12 sols 6 den. pour chacun.

Ce traitement a toujours été le même, les gardes n'ayant pas changé jusqu'à l'arrivée du sr. de Polignac en avril 1782.

Ce gouverneur ayant jugé le nombre de gardes insuffisant en établit trois nouveaux :

- 1. Sébastien Michou, ancien canardier⁸³ de la capitainerie (depuis le 20 août 1785)⁸⁴, au pavillon de Montfraud,
- 2. Jacques Michou, ancien garde de la capitainerie (depuis le 29 janvier 1789), au pavillon de Bracieux,
- 3. Joseph Largentier, (depuis le 18 janvier 1788), à la porte de la Chaussée.

Ces trois nouveaux gardes en exercice , les six portes du parc furent occupées, et les gages des sept gardes, vu la résidence du septième dans le bourg, furent fixés à 400 # pour chacun, payables savoir, pour les quatre gardes ordinaires 133 # 10 sols chacun suivant l'Etat du roi et le surplus par la caisse du Haras ; et pour les trois nouveaux gardes, par la caisse du haras en totalité.

Le même traitement a subsisté jusqu'au 1^{er} 7bre 1789 en vertu d'une ordonnance de M. de Polignac, transmise par la lettre de M. Dulgand, chef du bureau du Haras, en date du 13 août 1789. Il fut réduit à 150 #, et, pour dédommagement, il fut accordé à chaque garde la jouissance de 4 arpens de terre auprès de son logement.

La première idée qui s'offre d'après cet historique est que les portiers qui existent à quelques unes des portes sont parfaitement inutiles et sous ce rapport paraissent devoir être supprimés⁸⁵, les gardes qui occupent les pavillons pouvant très bien ouvrir et fermer les portes ; sauf aux supprimés à se pourvoir pour être remboursé de leur finance, devant le directeur général de la liquidation, objet qui n'intéresse ni la régie, ni les corps administratifs.

Quant aux gages des quatre gardes dénommés dans l'Etat du roi, on estime qu'il faut les payer dans la proportion indiquée par cet Etat.

Le traitement des trois autres fixé par M. de Polignac, et qui devoit être prélevé sur les fonds destinés au Haras, pourroit être continué par un arrêté que vous prendriez, et dans lequel vous autoriseriez la Régie nationale à l'acquitter à compter du 1^{er} janvier 1790.

[Compte tenu] que le domaine de Chambord a été réuni au Domaine national, cela paraîtroit assez juste, parce que la nation a touché à son profit les restes de fermages et redevances de cette même année 1789 et pour ne pas renvoyer à la liquidation générale des gardes qui ont sans doute besoin de ce traitement.

On ne parlera pas des portions de terre accordées à chaque garde par M. de Polignac, cette concession a été pour eux sans valeur car ils n'en ont jamais tiré parti ; aussi la régie n'a-

_

⁸³ Responsable des chasses aux canards.

Les dates entre parenthèses sont issues d'un « Etat des gardes attachés au service du parc » contresigné par Dumaneuf le 28 8bre 1791. A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

⁸⁵ Il existe donc, encore en 1792, des portiers, n'occupant vraisemblablement pas un pavillon, mais propriétaire de la charge achetée 1200 livres.

t-elle éprouvé aucune difficulté de la retirer des mains de ces gardes, et elles sont actuellement affermées au profit de la nation.

Les autres gardes en poste à cette date sont :

- 4. Charles Naudin, résidant au pavillon de Tourry, ancien garde de la capitainerie, (depuis le 5 août 1774),
- 5. Pierre Perret, au pavillon de Muides, ancien garde de la capitainerie, (depuis le 12 août 1776),
- 6. Antoine Sellerin, à la porte St Dié, (depuis le 2 mars 1774),
- 7. Jacques Falot, au bourg de Chambord (depuis le 4 may 1787).

Fait à Blois, ce 3 avril 1792 ». [sans signature].

Le 16 may 1792, le Directoire départemental, ayant eu connaissance du texte cidessus, décide :

« Les portiers qui existent à quelques unes des portes sont inutiles ... et sont supprimés.

Le nombre de sept gardes est nécessaire pour veiller à la conservation des bois ; ils seront conservés.

Il leur sera attribué à chacun la somme de trois cents livres de gages par chacun an 86 ».

« A l'égard du projet de l'administration d'affermer les pavillons de Chambord à quelques particuliers⁸⁷, il nous paraît contraire au bon ordre et à la conservation des bois ; ces postes n'ont été faits que pour être remplis par des gardes qui sont chargés de réprimer les abus qui se commettent et s'opposer à l'enlèvement des bois qui se multiplieraient incontestablement si c'étaient des fermiers qui occupent les portes. L'on peut affermer les terres qui les avoisinent, et l'on ne peut sans le plus grand danger retirer les pavillons aux gardes ».

Cette fonction agricole trouvera bientôt un terme. La correspondance⁸⁸ Corbigny – Fontenay de 1806 dit ceci : « ...six pavillons pour les gardes qui n'auront plus aucune exploitation ».

Hauer était garde général en 1809.

Hauer fils (est-ce le même ?) reçoit en 1815 une lettre⁸⁹ du préfet lui enjoignant de poursuivre la destruction des sangliers, loups et renards.

 $^{^{86}\,}$ A. D. L.-et-Ch., Q 1705. Extrait du registre de délibération du Directoire départemental.

A. D. L.-et-Ch., Q 291; avis de la municipalité du 7 novembre 1792.

⁸⁸ A. D. L.-et-Ch., Q 295.

⁸⁹ A. D. L.-et-Ch., Q 296; Domaines n° 295 du 14 juin 1815.

Pavillon de Thoury.

Ont habité ce pavillon :

« 1627-1639 : Laurent Rentien,

1639-1667 : Pierre Dirigary, décédé en 1667, époux de Anne Rentier,

1668-1680 : Edouard Dirigary, décédé en 1680, fils du précédent,

1692-1706 : Jacques Linant, époux de Catherine de Bellefond,

1706: Michel Leroux, époux de Marie Piednoir,

1706-1729 : Sylvain Gaultier, décédé en 1729, époux de Marguerite Guillemin,

1729-1741 : Nicolas Gaultier, décédé en 1741, fils du précédent,

1742-1774: Pierre Gorria, décédé en 1774,

1774-1792 : Charles Naudin »90.

Charles Naudin paie 80 F de ferme chaque année de 1784 à 1787, pour trente arpents de terres.

En 1791, la surface est portée à 45 arpents de terres et 3 arpents de prés, moyennant 45 F par an ; surface affermée verbalement à Charles Naudin, mais « il ne doit rien pour ladite année, n'ayant pu rien semer à cause du mauvais état des terres lorsqu'il les a prises ».

Il semble qu'il y ait eu interruption du bail en 1788, 89, 90, années pendant lesquelles les terres se sont salies. Charles Naudin, garde du parc⁹¹ est fermier du 1^{er} novembre 1791 à 1794.

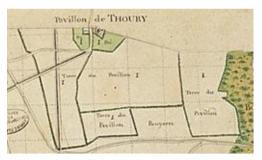


Fig. 133 : Le plan de 1787 et les terres du pavillon de Thoury.

Le dénombrement général⁹² de 1786 accorde 58 arpents de terres au pavillon et 3 de prés.

L'Etat des terres et des bâtimens⁹³ de 1791 confirme les 45 arpents de terres et les 3 arpents de prés. Les observations sur les bâtiments sont cellesci :

« Il n'y a ni maison, ni grange, ni écurie, pour loger le fermier de ce domaine. en conséquence le garde en jouit pour 45 F par an. J'estime que c'est le cas de déloger le garde pour placer un fermier, sauf à

placer le dit garde qui est un ancien serviteur dans un endroit où son logement sera plus onéreux ».

« Il tiendra 4 bœufs, 3 vaches, 1 taureau et 3 chevaux. Il n'aura pas de bêtes à laine ».

1797 : « Jean Michou, garde ordinaire, fermier, 45 arpents de terres et 3 arpents de prés, paye 120 # environ ; a 8 vaches, 3 chevaux, 1 poulain, 50 moutons ⁹⁴ ».

sur le plan de 1787.

 $^{^{90}\,}$ Document d'aménagement 1997/2011, qui donne Charles Naudin décédé en 1792 ; contradictoire avec ce qui suit.

⁹¹ A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

⁹² A.D. L.-et-Ch., 2 A 7.

⁹³ A. D. L.-et-Ch., Q 1030.

⁹⁴ A. D. L.-et-Ch., Q 1705. Notes sur les gardes, postérieure au 21 thermidor an V (8 août 1797).

L'état des fermes de 1800 (11 brumaire an 9) signale Jean Michou fermier⁹⁵. « Le pavillon est composé de deux chambres au rez de chaussée, de deux au premier, un bas côté formant deux petits celliers dans l'un desquels est la motte du four, un apenty en dehors du parc ; une grange ruinée. Ces bâtiments sont en bonne maçonnerie, le couvert en ardoise et thuile.

La réparation de ces différans bâtiments s'élevait en 1792 à la somme de 64 F 55. Aujourd'hui, elles s'élèvent à la somme de 80.

Ce pavillon était la demeure d'un garde. Il semble essentiel d'y faire les réparations. »



Fig. 134: 1819; cadastre napoléonien.

Des réparations⁹⁶ sont adjugées en 1801 :

la grange étant à reconstruire, « j'ai donné mon avis, que la petite grange qui est restée à la Marche, qui devient inutile, lui soit donnée, le fermier se chargeant lui-même d'en transporter les matériaux qui résulteront de sa démolition à ses frais au pavillon de Thoury. Construite en pan de bois et couverte en thuille, la plus grande partie de ses matériaux pourront resservir en la reconstruisant sur les mêmes dimensions ⁹⁷ ».

« Dans la chambre du rez-de-chaussée, réparation du foyer, du contre cœur de la cheminée, point réparé depuis 1792 ; carreau neuf en recherche dans toutes les pièces ; panneaux de vitres de la croisée du fournil et de celle de la chambre refaits à neuf ; réparation du contre cœur de la cheminée du fournil, avec une partie d'enduit ; le foyer sera recarrelé à neuf ; reprise de maçonnerie au-dessous de la lucarne ; six toises d'enduit au sousmurage du pan de bois ; une partie de colombage en maçonnerie des côtés du midi et levant ; enduits en dedans du puits ; la charpente du puits sera reconstruite en entier, y compris sa couverture en planches de chêne, son treuil en bois, sa manivelle en fer ; ce puits a 97 cm de diamètre ; couverture en ardoise sur une partie du pavillon sur lattis neuf, avec fourniture d'ardoises au quart ; ardoises en recherche sur le restant ⁹⁸ ».

Autres tenants du lieu:

« 1812-1821 : François Leconte,

1822-1848 : Denis Michou,

1849-1850 : Frédéric Gitteau.

1850-1890 : Léon-Eugène Michou, époux de Catherine Coffran,

1891-1924: Nestor Billault,

1924-1937 : Gaston Lallemand, décédé en 1937,

1937-1948 : Georges Billouet,

1949-1953 : Eugène Dubré,

1954-1976 : Marcel Bourdier » 99.

 $^{^{95}}$ A. D. L.-et-Ch., Q 1705. A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès-verbal d'adjudications des biens nationaux dépendant du domaine de Chambord, daté du 9 vendémiaire an 9, soit du $1^{\rm er}$ octobre 1800.

⁹⁶ A. D. L.-et-Ch., Q 291; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

⁹⁷ 6,81 m sur 4,87.

⁹⁸ A. D. L.-et-Ch., Q 291; devis; adjudication du 22 frimaire an 10 (13/12/1801).

⁹⁹ Document d'aménagement 1997/2011.

Pavillon de Muides.

Ont tenu le pavillon:

« 1679-1694 : Jacques Charron, habitant Muides,

1695 : Martin, portier au pav. de Muides,

1697-1712 : Pierre Bourreau, décédé en 1712, époux de Louise Hache,

1713-1722: Philippe Gendrier, mort en 1722,

1723-1735 : Martin Pinoget, mort en 1735,

1736-1738 : François Mardel,

1739-1750 : Nème Lebrun,

1751-1772 : Jean-Philippe Delcroix, renardier, époux de Marie-Josèphe Flamant,

1773-1776 : Julien Delcroix, fils du précédent,

1776-1813 : Pierre Péré,

1813-1850 : Denis Michou, époux de Pauline Lecouve, puis de M.D. Poupart,

1843-1866 : Jean Michou, fils,

1866-1876: Frédéric Gitteau,

1877-1887 : Joseph Maubert,

1888-1904 : Joseph Millet, époux de Sybine Clothilde Groussault ; il a 4 chevaux 100,

1904-1920: Michou René Zaccharie

1921-1947 : Joseph Millet, fils,

1947-1955 : Albert Grob » 101.

L'état des terres et des bâtiments de 1791 dénombre 6 arpents de terres à « La Porte de Muides ». Les observations soulignent que :

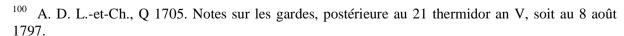
« Sans bâtiment, le garde du parc les occupe ; il jouit gratis de ce domaine et encore d'un demiarpent de vigne. La perte de ce garde est à

supprimer »...« Si cette ferme a lieu, elle aura 30 bêtes à laine en tout qu'on pourra faire pacager seulement dans les bruères voisines ».

Fig.

napoléonien.

Des réparations¹⁰² sont adjugées en 1801 : enduit en maçonnerie en recherche aux murs et cloisons et pans de bois ; carrelage vieux et neuf, en recherche, dans toutes les pièces ; réparation du vitrage et des portes ; 19 m carré de couverture en tuile sur lattis neuf, avec fourniture au quart ; repiquage du reste en tuile.



Document d'aménagement 1997/2011.

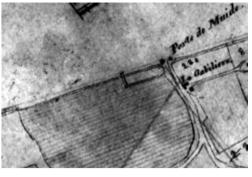


Fig. 135 : Plan de 1745 ; la porte de Muides



Fig. 136 : Plan de 1787 ; la porte de Muides, terre et jardin.

Savillon de fluives

1819;

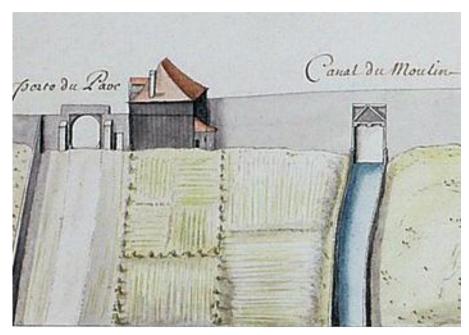
cadastre

137:

¹⁰² A. D. L.-et-Ch., Q 291; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

Pavillon de la Chaussée le Comte.

Le pavillon est représenté sur le plan « Poictevin », comme La Hutte, vers 1680. Il donne une image différente de celle du pavillon actuel et surtout de la porte dans le mur.



Le Pavillon de La Chaussée et la porte avec son portillon. Le moulin sud de La Chaussée était encore alimenté par une dérivation ouverte dans la digue. Cette ouverture est surmontée d'un curieux fronton.

1706-1747 : François Bellenoue, 1749 : Nicolas François Bellenoue,

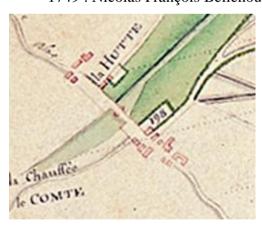


Fig. 139 : Plan de 1787 ; le pavillon se trouve au point 198. Il ne semble pas que des terres lui soient affectées.

Ont tenu ce pavillon:

« 1575-

1596 : Julien

Ramier,

1650-

1670 : Toussaint Dorion, mort en

1670,

1677 :

Arnaud Leroux, décédé à cette date,

1678-

1680 : Jacques Preclin,

1687:

Guillaume Fromet, époux de Marie Benoist,



Fig. 138: Plan de 1745.

1777-1786 : Julien Delcroix, décédé en 1786, époux de Marguerite Lecour,

1789-1808 : Joseph Largentier, époux de Elisabeth Ferrasson (« Joseph l'Argentier, garde ordinaire, a une bête asine seulement » 103).

1821-1860 : Louis Trouvé.

1860-1868: François Vandermersch,

1868-1887 : Victor Millet,

132

¹⁰³ A. D. L.-et-Ch., Q 1705. Notes sur les gardes, non datée, postérieure au 21 thermidor an 5 (08/08/1797).

1887-1891 : Modeste Victor Michou, époux de Marie Clément,

1892-1913 : Ernest Boutet,

1914-1933 : Sylvain Massicard,

1933-1949 : Robert Millet,

1949-1954 : Gastin Pierquin » 104.

Aucun des documents fréquemment cités au cours de cette étude ne fait référence au pavillon de la Chaussée.

Des réparations ¹⁰⁵ sont adjugées en 1801 :

réparation de la couverture du four et de sa bouche, et le contre cœur de la cheminée ; rétablissement de six panneaux de vitres des croisées ; fourniture d'un contrevent ; repiquage en ardoise et sur les couvertures en tuile ; carrelage vieux et neuf, le tout en recherche.

Document d'aménagement 1997/2011.

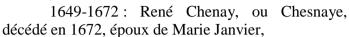
¹⁰⁵ A. D. L.-et-Ch., Q 291; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

Pavillon de St Dyé.

Ont tenu ce pavillon:

« 1597 : Charles Pissonnet, « chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roy à la porte de St-Dié,

1645-1651 : Jean Brunet, époux de marie Tessier,



1676-1684 Claude Thesolin,

1685-1728 : Guillaume Fromet, époux de Marie Michou, puis Marie Benoist,

1724 : Jean Bourdonneau, époux de Marie Moriod,

1746: Hector Péan,

1745-1748 : Jean Michou, époux de Marguerite Herbault,

1749-1775 : Paul Gaudin, décédé en 1775, époux de Marguerite Rouillart,

1749-1752 : Louis Baron, portier, époux de Marguerite Billon,

1760-1762 : Charles Quentin, époux de Marguerire Catherine Quinet,

1763-1768 : François Quentin, fils du précédent, époux de Marie-Thérèse Bouchet,

1774-1783 : Jean-Baptiste Baron, décédé en 1783,

1790-1803: Antoine Cellerain, décédé en 1803, époux de Jeanne Chaslines;

(« Antoine Cellerin, garde ordinaire, a 2 vaches et un âne ». 106)

1813-1825 : Sébastien Michou, époux de anne-Marie Glumeau,

1826-1832 : Jacques Michelet, mort en 1832,

1833-1848 : Félix Durand, mort en 1848,

1849/1860: François Vandermersch,

1860-1875 : Sébastien Michou, époux de Emilie Masson,

1876-1900 : Auguste Dreux, décédé en 1900,

1900-1914: Ernest Eugène Ferez,

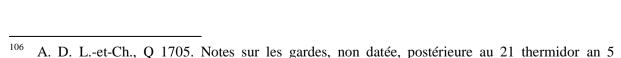
1914-1938 : Gaston Michou, dit « Dédé »,

1938-1958 : Maurice Moulin » 107.

Bien qu'aucun document écrit, parmi ceux des murs. employés jusqu'ici, ne traite du pavillon de St Dyé, le plan de 1787 témoigne d'une petite exploitation agricole à partir de ce pavillon.

Des réparations ¹⁰⁸ sont adjugées en 1801 :

réparation des vitrages de toutes les croisées, rez-de-chaussée et premier étage ; fourniture de contrevents ; la cave étant inutile vu son dépérissement, et pour éviter des accidents, il convient d'y faire une partie de mur en maçonnerie ; l'entrée de la cave sera bouchée ; pour la couverture, réparation, repiquage en ardoise ; un enduit sera fait sur tous les murs, tant de face que de refend.



Document d'aménagement 1997/2011.

(08/08/1797).



Fig. 140: Plan de 1745.

Fig. 141: En 1787, les terres du pavillon s'étendent au nord le long des murs.

¹⁰⁸ A. D. L.-et-Ch., Q 291; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

L'Ormetrou.

« Ont tenu ce « poste »:

1689 : Décès de Jean Dubroqua, « portier à l'Ormetrou, époux de Marie le Tun,

1691 : Georges Lebrun, époux de Marie Huguet,

1698 : Sébastien Michou, époux de Jeanne Migobert,

1742-1747 : Balthazar Stie

1748 : François Pissonnet de Bellefond, rachasseur et porte-marteau,

1745-1765 : Louis Péré, renardier, décédé en 1765, épous de Françoise Soutin,

1765-1773 : Louis Péré, fils, décédé en 1773, époux de Louise-Anne Pavot,

1773-1775 : Charles Quentin, époux de Marguerite Quinet »¹⁰⁹.

La simple consultation des plans n'était pas en faveur d'un pavillon rattaché alors à cette porte.

Par ailleurs, la ferme de l'Ormetrou ne semble pas davantage attestée jusque là.



Fig. 143: Plan de 1787.



Fig. 145: 1819; cadastre napoléonien.



Fig. 142: Plan de 1745.

Fig 144 : Cassini semble connaître un pavillon à l'Ormetrou.

En 1800, l'Ormetrou dépendait de la régie¹¹⁰ : « dix arpents de vignes et le logement des vignerons de la maison de l'Ormetrou¹¹¹ ».

Des réparations¹¹² sont adjugées en 1801 « pour les batimens de la cidevant porte de l'Ormetrou » : couverture, cloisons, rétablissement des croisées et des portes, vitrages.

¹⁰⁹ Document d'aménagement 1997/2011.

A. D. L.-et-Ch., Q 291; Procès-verbal d'adjudications des biens nationaux dépendant du domaine de Chambord, daté du 9 vendémiaire an 9, soit du 1^{er} octobre 1800.

¹¹¹ Voir: « Chambord, un plan de 1787; Etudes et documents, sur ce site.

¹¹² A. D. L.-et-Ch., Q 291; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

Pavillon de Montfrault

La porte de Montfrault, hier comme aujourd'hui, n'était pas très utilisée.

Ont tenu ce poste (mais dans quel bâtiment ?):

« 1672-1674 : Jean Roger, époux de Marie Thibault,

1699-1731 : Sébastien Michou, époux de Jeanne Migobert,

1732/1741 : Sébastien Michou, neveu du Précédent, époux de Catherine Callas,

1742-1780 : Sébastien Michou, fils du précédent, époux de Geneviève Mariaux décédée en 1760, puis de Geneviève Louise Houdier, décédée en 1767,

1781-1801 : Sébastien Michou, fils du précédent, époux de Geneviève Mesureux » 113.

Le château de Montfrault a été détruit 114 vers 1778. Le plan de 1787 annonce sans



Fig. 146: Plan de 1745.

ambages un pavillon à Montfrault. Une mention portée sur le plan Q1 1328 – 88 annonce le réemploi des démolitions du château pour le pavillon :

« Plan du château de Montfrault dans le parc de Chambord dont on propose la démolition pour les matériaux qui en proviendront être remployés tant au pavillon du garde qu'aux ouvrages à faire à Chambord ».

On ignore évidemment s'il s'agit de la construction ou de réparations envisagée(s) d'un pavillon.

Sébastien Michou (le dernier cité) tiendra le bail de 1784 à 1787. Il sera repris à cette date par Jean Michoux¹¹⁵ et Françoise Bouquin, sa femme, jusqu'en 1789.

Sébastien Michou, garde, y est fermier en 1794^{116} et en 1800^{117} .

Le dénombrement général de 1786 attribue à « Montfrot » 40 arpents de terres en 5 pièces, des étangs (grand étang de la Fontaine, petit étang de la Fontaine, un autre étang enclavé dans le taillis près de la Grande Brèche –appelé aussi petit étang neuf-, un vivier près le jardin du château), et 6 arpents de prés en 3 pièces.



Fig. 147: Plan de 1787.

. .

¹¹³ Document d'aménagement 1997/2011.

¹¹⁴ A.N., Q1 1328.

A noter un bail fait à Jean Michou, pour la métairie de Montfrault, en date du 30 juin 1786. A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.

¹¹⁶ A. D. L.-et-Ch., Q 1705; 28 floréal an II (17/05/1794).

¹¹⁷ A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

L'état des baux 118 de 1791 sépare :

- 1. la métairie de Montfraud tenue par Jean Michou et Françoise Bouquin, sa femme, en 1786 (42 arpents de terre et 5 arpents de prés). Ce fermier a éprouvé de longues maladies ce qui l'a si fort grevé; il a la volonté de bien faire mais les forces lui manquent; pour le faire solder il faudra recourir aux actes de rigueur. Ce domaine doit être affiché de suite, puisque le bail courant expire à la Toussaint prochaine. Au surplus, ce prix de ferme est faible. Jean Michou est en 1792 remplacé par Sébastien Michou, garde.
- 2. un petit territoire, dépendant du pavillon de Montfrault (6 arpents de terre, 2 arpents de prés et un arpent de jardin, déjà tenu en 1791 par Sébastien Michou, garde du parc.

L'état des terres et des bâtimens de 1791 observe :

« Les terres, prés et jardin furent donnés au garde en 1790. Le fermier de la métairie de Montfrau en jouissait précédemment, ayant été compris dans sa ferme, passé devant notaire. Si le garde perd cette jouissance, il est juste que le fermier de Montfrau rentre dans ses droits en payant 15 livres d'augmentation qui lui furent diminués sur le prix de son bail quand les domaines dont est question en furent divisés ».

La formulation est confuse. Je pense qu'on peut comprendre que ce n'est pas la totalité des terres qui ont été données au garde, mais seulement une part, et que le domaine fut géré par le garde et le fermier, chacun pour partie.

Autres commentaires sur cette même page :

- « Le fermier de cet objet 120 ne doit pas avoir de bêtes à laine ».
- « Il faut un garde à la porte de Montfrault. Il sert au parc et à la forêt de Boulogne. Son logement 121 est bien placé ».

Sans doute faut-il comprendre que la nécessité d'un garde à cette porte est confirmée.

« Sébastien Michou, garde général, connu par sa probité, irréprochable sur ses devoirs ; fermier de 49 arpents de terre, 7 arpents de prés, et du corps de ferme de Montfraud ; paye environ 450 # de ferme, a 35 pièces de bêtes aumailles 122, 8 chevaux, 3 mères truyes 123 ».

L'état des fermes¹²⁴ de 1800 précise :

« Ces bâtiments consistent en celuy du pavillon qu'il occupe comme garde et dans ce qui reste du vieux château de Montfrault.

Les bâtiments sont construits en bonne maçonnerie , couverts en ardoise et thuile. Les réparations énoncées au devis que j'ai fait en 1792 montant à 146 francs qui peuvent se réduire à 100 f pour les réparations les plus urgentes.

¹¹⁸ A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

¹¹⁹ Il doit être déclaré à pourvoir, par voie d'affiche.

¹²⁰ Il faut comprendre « de cet endroit ».

¹²¹ Et pourtant, rappelle J.P. Perdriel : « c'est le seul pavillon à ne pas être attenant aux murs d'enceinte ».

Bêtes à cornes.

¹²³ A. D. L.-et-Ch., O 1705. Notes sur les gardes, sans date.

¹²⁴ A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

Ce pavillon a été réparé en entier depuis 1782 ».

Cette dernière note plaide pour une cohabitation du pavillon avec le château. Si le pavillon avait été construit à partir des démolitions du château de Montfraut, vers 1778, il apparaît peu probable qu'il ait nécessité des réparations complètes de 1782 à 1800. Par contre, ces réparations ont, à coup sûr, été faites avec les matériaux de démolition du château ;

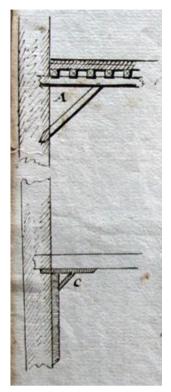


Fig. 148 : croquis accompagnant le devis.

Des réparations ¹²⁵ sont adjugées en 1801 :

<u>au pavillon</u> où demeure l'inspecteur des gardes : pose d'un contrevent à la lucarne du côté du midi, deux gonds en bois et appuis en bois ; réparation de la croisée du fournil.

Dans la chambre du fermier, fourniture d'une pièce de bois de 7,14 m de long sur 32 cm de grosseur, pour être placée au milieu de la travée entre les deux poutres cassées et étayées ; cette pièce est pour décharger les solives qui sont maintenant toutes étayées à cause de leur longue portée ; cette pièce aura dans les deux portées une jambe de force de chacune 2,66 m sur 24 cm de grosseur ; les jambes de force seront scellées dans le mur (dessin A), le tout pour diminuer la portée et pour éviter une plus grande réparation ; à la même pièce, en entrant à gauche, le placement d'un poteau au long du mur, avec un chapeau, pour soutenir la poutre que je soupçonne d'être pourrie ; le poteau aura 3,89 m de long sur 18 cm de grosseur (dessin C) ; réparer plusieurs parties de mur ; enduits urgents en recherche ; couverture remaniée sur lattis neuf, avec fourniture d'ardoise ; couverture du four à neuf

<u>vieux château</u>: à la pièce voûtée du vieux château qui sert maintenant de grange au fermier, fourniture et pose d'une porte à deux vantaux de 2,76 mètres de haut sur 1,94 mètre de large, en planches de chêne à rainure et languette, chaque vantail garni de trois barres; quatre gonds en pierre; réparer plusieurs parties de mur; enduits urgents en recherche;

L'état des biens appartenant à la Légion d'Honneur du 2 novembre 1804 cite la « métairie de Montfrault consistant en 25 hectares de terres et 6 hectares de prés, affermée à Sébastien Michoux ».

D'autres réparations sont entreprises en 1805¹²⁶.

Autres occupants du lieu:

« 1802-1809 : Jéri Michou, fils de Jean Michou, garde au pavillon de Bracieux et de Marie Hurbault,

1810-1826 : Sébastien Michou¹²⁷, fils du précédent, époux de M.L. Glumeau,

¹²⁵ A. D. L.-et-Ch., Q 291; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

¹²⁶ A. D. L.-et-Ch., Q 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.

1826-1873 : Adolphe Gatecloux, retraité en 1873,

1874-1904 : Modeste Michou, fils de Jean Michou et Yacinthe Gatecloux,

1904-1908 : Sébastien Pommier, 1908-1914 : Félix-Placide Durand, 1914-1924 : Gaston Lallemand,

1924-1937 : Georges Billouet, 1937-1945 : Jules Grandjean,

1945-1975 : Roger Fassot » 128.



Fig. 149: 1819; cadastre napoléonien.

Les matrices cadastrales de la section M du cadastre napoléonien ne correspondent pas dans leurs définitions au plan ci-dessus. Visiblement, le pavillon est en 21 (appelé pré), les restes du château de Montfrault sont en 25 (appelé pré). Le point 30 (semis sur le plan à droite) est noté cour et bâtiment sur la matrice avec une observation : « 1887, Maison démolie », ce qui fait référence à la date de destruction du château.

Il semblerait toutefois que si l'on rapproche ce plan qui montre un bâtiment en 25, du texte ci-dessus qui laisse entendre que le fermier utilisait en 1800 les restes du vieux château, on soit en droit de penser que sa destruction n'a pas été achevée en 1887 et que les deux bâtiments —pavillon et château- ont coexisté en des états divers.

Document d'aménagement 1997/2011.

Le 3 février 1822, Sébastien Michou prit une louve au piège ; de mars à mai de la même année, les gardes trouvèrent 7 carcasses de biches mangées par les loups ; Jacques Thoreau, *Chambord, rendez- yous de chasse*, Champs-Elysées, 1975, p. 92.

Pavillon de Bracieux.

Ont tenu ce lieu:

« 1658 : Maincion Paul,

1660-1667 : Pierre Pissonnet, époux de Marie Herblault.

1685-1694 : Louis Fromet, décédé en 1694, époux de Jeanne Rouillon,

1701-1714 : Pierre Deniau, époux de Anne Dubois,

1705 : Pierre Pissonnet de Bellefond, rachasseur.

1715-1747 : Charles Houdier, décédé en 1747, père de Charles et Louis, époux de Geneviève Fromet,

1747: Louis Ménard,

1748-1752: Louis Baron, faisandier,

1748-1755 : Jean Michou, décédé en 1755, époux de Marguerite Herbault,

1756-1775 : Paul Gaudin, décédé en 1775, époux de Marguerite Rouillart,

1761: Robert Michel Dert, portier,

1785-1787 : Charles Quentin, décédé en 1787, époux de Marguerite Quinet,

1788-1828 : Jacques Michou, décédé en 1828, époux de Marie-Louise Bonvallet,

1829-1843 : Jean Michou, décédé en 1843,

1844-1850 : Denis Michou,

1851-1865 : Frédéric Gitteau, époux de Adèle Michon,

1866-1884 : Jean Michou, époux de Yacinthe Gatecloux

1885-1887 : Joseph Michou, décédé en 1887, époux de Marie-Marguerite Picard,

1887-1890 : Henri Michou, décédé en 1890, époux de Françoise Lecourt,

1891 : Eugène Vaillot,

1892-1904 : Sébastien pommier,

1904-1913: Hormidas Corbeau,

1914-1947: Alexandre Gauthier,

1948-1953: Robert Deschamps,

1953-1973 : Marcel Clauzel » 129.





Fig. 151: Plan de 1787.

140

¹²⁹ Document d'aménagement 1997/2011.

Le dénombrement général de 1786 signale à ce pavillon une pièce de terre contenant près de 22 arpents et un jardin d'un arpent et demi.

L'état des terres et des bâtimens de 1791 commente :

« Sans bâtiments, les terres étaient exploitées par la Régie de laquelle elles sont éloignées de près d'une lieue. La maison du garde étant très bien placée pour son état, c'est le cas de faire semer des glands dans les 21 arpents de terres et de laisser le jardin au garde. La terre est par un bois du côté du chemin qui est le seul dangereux et les autres étant couvert de bois.

Jacques Michou, garde ordinaire du parc 130 , est fermier du $1^{\rm er}$ novembre 1791 à 1794^{131} .

L'état des fermes 132 de 1800 indique que Jacques Michou est toujours le fermier en jouissance. Il donne aussi les détails suivants :

« Ce pavillon est construit comme celui de Thoury.

Construit en maçonnerie et couvert en ardoise et thuile.

Les réparations de ce pavillon, le bâtiment en dépendant, la couverture en ardoise et thuile au rétablissement de la mardelle¹³³ du puits, la fourniture et la pose de contre vents aux croisées pour suretté. En 1792, les réparations montaient à la somme de 60 f. A ce moment 80.

Même observation que ci-dessus ; c'est-à-dire :

Ce pavillon était la demeure d'un garde. Il est essentiel de faire les réparations ».

Des réparations ¹³⁴ sont adjugées en 1801 :

pose de deux contrevents, l'un à la croisée du fournil, l'autre pour l'entrée du bas-côté, en chêne, gonds en pierre ; réparation en ardoise, en repiquage ; sur les combles et sur tous les bâtiments, en tuiles, en recherche ; puits, réparation de la couverture en planches et de la mardelle ; pose d'un appui en bois à la lucarne du côté du couchant.



Fig. 152: 1819; cadastre napoléonien.

¹³⁰ A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

 $^{^{131}\,}$ Corroboré par A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; 28 floréal an II (17/05/1794).

¹³² A. D. L.-et-Ch., Q 1705; 2 novembre 1800.

Barbarisme pour margelle. Dictionnaire national Bescherelle, Paris, 1871.

A. D. L.-et-Ch., Q 291; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

Maison Forestière du Pont du Pinay.

Exercice 1851.

« Construction d'un bâtiment fait à l'extrémité du pont du Pinet, côté du midi, pour servir de logement au rottier du domaine. Ce Même bâtiment ce compose d'une grande chambre dans laquelle se trouve une cheminée ; à côté de la chambre, une écurie et un cellier.

D'un côté, le bâtiment est appuyer sur le mur du parc, une basegoutte donnant sur la route ; deux pignons, l'un au nord, et l'autre au midi, deux cloisons de séparation a l'intérieur construit en pant de bois, plancher, solives sur le tout

Les matériaux, pour ce qui fait partie de la maçonnerie, ont été fournit par le domaine, savoir c'eux suivant, le moélon pour la maçonnerie des fondations et des sousmurages, les pierres de taille pour la cheminée, le carreau pour la chambre, les briques pour le tuyau de la cheminée, les seuils des portes, les déts pour le poteaux, le charnier pour les torchis des pant de bois, et celui du baugeage ¹³⁶ des planchers, tant pour celui de la chambre, du cellier, et de l'écurie......

Convenu à cent quatre vingt francs pour main d'œuvre, fourniture de mortier de chaux et sable, la terre et le foin pour les torchis et bauges, également la taille de la cheminée pour les deux jambages et le manteau » 137.

Ont habité ce lieu:

« 1840¹³⁸-1909 : Bosseray Jean et Bosseray Désiré, fermiers et fournisseurs de liants pour les bourrées et les bottes d'écorce de chêne produites dans les coupes du parc. Ils étaient arrière-grand-père et grand-père de Gilbert Gauthier,

1909-1914: Alexandre Gauthier,

1914-1922 : Joseph Millet,

1922-1927: Alcide Franchet,

1927-1937 : Jules Grandjean,

1937-1938 : Maurice Moulin,

1938-1955 : Gilbert Gauthier » 139.

¹³⁵ Fournisseur de liens pour les bottes et fagots.

¹³⁶ Application de torchis ; équivalent probable de « terrassage ».

¹³⁷ A. D. L.-et-Ch., 37 Q Travaux 4.

¹³⁸ Contradiction avec la date de construction.

Document d'aménagement 1997/2011.